

Référence : C.N.478.2017.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

NORVÈGE : DÉSIGNATION DE CONCILIEATEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE
V ET DÉSIGNATION D'ARBITRES EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII DE LA
CONVENTION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire,
communiquant :

L'action susmentionnée a été effectuée le 10 août 2017.

(Traduction) (Original : anglais)

Conciliateurs et arbitres :

Mme Hilde Indreberg
Juge de la Cour Suprême

Dr. Henrik Bull
Juge de la Cour Suprême

S.E. M. Rolf Einar Fife
Ambassadeur de Norvège en France

S.E. Mme Margit Tveiten
Directrice générale, Ministère des affaires étrangères de la Norvège

Le 11 août 2017



¹ Voir notification dépositaire C.N.214.1996.TREATIES-9/7 du 19 juillet 1996 (Ratification :
Norvège).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse « <http://treaties.un.org> », sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse « https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr ».